

JEAN-CLAUDE TRICHET

Président de la Banque centrale européenne

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être à Marrakech – une ville qui, à travers son histoire, apporte la démonstration du lien entre succès économique et événements et choix politiques. Le Maroc est en outre un partenaire important de l'Union européenne (UE) dans le contexte de l'Union pour la Méditerranée et du processus de Barcelone. Je me permets également de souligner que des relations bilatérales étroites unissent de longue date la BCE et la *Bank Al Maghrib* et que nos deux institutions coopèrent étroitement dans un cadre multilatéral. À titre d'exemple, la BCE et les autres banques centrales de l'Eurosystème participent à intervalles réguliers à des réunions avec la *Bank Al Maghrib* et les autres banques centrales du bassin méditerranéen dans le cadre de séminaires de haut niveau, à l'occasion desquels elles examinent les questions économiques et financières d'intérêt commun.

* * *

En premier lieu, je voudrais dire quelques mots au sujet des perspectives économiques actuelles dans la zone euro.

Le PIB en volume dans la zone euro a progressé de 1 % en glissement trimestriel au cours du deuxième trimestre de 2010. La croissance est soutenue principalement par la demande intérieure, mais traduit également l'incidence de facteurs temporaires. D'une manière générale, les statistiques récentes et les données d'enquêtes confirment notre anticipation d'une modération de l'activité au sein de la zone euro au cours du second semestre de l'année. Par conséquent, nous ne pouvons pas crier victoire et devons continuer à faire preuve de prudence. Cela étant dit, la dynamique sous-jacente positive, mais modeste, de la reprise demeure en place. L'inflation annuelle dans la zone euro se situe actuellement à 1,8 %, et nous estimons qu'elle devrait rester modérée en 2011. Élément très important, nous notons que les anticipations d'inflation à moyen et long terme continuent d'être solidement ancrées à un niveau conforme à notre définition de la stabilité des prix.

* * *

Dans les réflexions que je voudrais vous livrer aujourd'hui, je mettrai l'accent sur la gouvernance économique à l'échelle mondiale et en particulier sur les enseignements qui peuvent être tirés des événements exceptionnels observés au cours des deux dernières années. Dans un premier temps, je détaillerai les raisons pour lesquelles il est nécessaire de mettre en place un ensemble de règles, d'institutions et de relations internationales, ce que nous

appelons la « gouvernance mondiale ». En deuxième lieu, j'analyserai rétrospectivement les contours de la gouvernance mondiale lors de la crise financière mondiale. En troisième lieu, j'examinerai l'évolution du système en tant qu'élément de réponse à la crise, et en particulier, j'évoquerai la montée en puissance de nouvelles entités majeures dans l'économie mondiale, telles que le G 20 et le Conseil de stabilité financière, dans la perspective de la prochaine réunion des dirigeants du G 20 à Séoul. En dernier lieu, je passerai en revue les changements institutionnels importants qui sont décidés ou déjà mis en œuvre en Europe, et qui devraient permettre à l'UE de disposer d'outils plus adaptés pour contribuer à la stabilité et à la prospérité mondiales.

Je tiens à insister sur le fait qu'il n'est pas de liberté économique sans un ensemble adéquat de règles. Ce principe vaut à l'intérieur des pays comme sur la scène internationale. Il constituera le thème principal de mon intervention aujourd'hui.

1. Les arguments en faveur d'une gouvernance économique mondiale

La « gouvernance mondiale », du moins dans la sphère économique, s'articule autour d'un ensemble d'institutions et de réglementations supranationales et repose sur les relations internationales entre les pays qui ont une incidence sur les transactions économiques et financières transfrontalières.

De fait, aucun marché ne peut survivre sans une infrastructure institutionnelle, c'est-à-dire un ensemble de règles, et cela est particulièrement vrai au niveau international, où les obstacles naturels entravant les transactions sont déjà énormes. La gouvernance mondiale doit viser essentiellement à réduire les coûts de transaction, à travers un processus évolutif et caractérisé par des mutations constantes et un apprentissage par la pratique. Dès lors, il convient d'adopter une approche pragmatique en ce qui concerne les mécanismes susceptibles de favoriser les échanges commerciaux et de maintenir les coûts de transaction à un bas niveau, selon les circonstances.

En outre, plus les mécanismes d'échange des biens et des services sont complexes et durables, plus il est nécessaire de disposer d'une infrastructure institutionnelle saine. À cet égard, le système financier constitue un domaine dans lequel des règles d'une portée mondiale pourraient être particulièrement bénéfiques. D'une manière plus générale, la crise a affaibli l'argumentation de ceux qui pensent que la déréglementation contribue toujours et nécessairement à un meilleur fonctionnement des marchés.

Bien évidemment, il existe des limites claires à la portée que des règles adoptées au niveau international peuvent et doivent avoir.

En premier lieu, le principe de subsidiarité demeure valable. Il en découle qu'une règle ne doit pas être imposée au niveau mondial si elle peut être établie aussi ou plus efficacement au niveau local. Soit dit en passant, ce principe est ancré dans le traité de Lisbonne. Ledit principe est d'ailleurs partie intégrante du droit primaire de l'Union européenne. Le traité de Lisbonne, en particulier, a explicitement reconnu le rôle assigné aux parlements nationaux dans la surveillance de la subsidiarité au sein de l'Union européenne. Ce principe pourrait également impliquer que la « charge

de la preuve » incombe à ceux qui souhaitent établir des règles et des institutions mondiales, par opposition au cadre local.

En deuxième lieu, le risque existe que des règles communes ne soient pas optimales et soient, en particulier, trop souples, dans la mesure où elles doivent constituer le « plus petit dénominateur commun » entre un grand nombre de positions différentes.

En troisième lieu, certains font valoir que le fait d'imposer une règle commune conduit également à limiter la portée des expériences nationales et, par conséquent, la possibilité de tirer profit du meilleur cadre institutionnel. Dès lors, cela empêcherait l'émergence de règles optimales découlant de la libre concurrence entre les différents systèmes. Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, il n'est pas facile d'instaurer des règles communes, en particulier dans des domaines aussi complexes et innovants que la finance.

La crise financière mondiale a toutefois affaibli un certain nombre de ces arguments et ébranlé la conviction que le principe selon lequel on « remet de l'ordre dans sa propre maison » peut seul permettre d'assurer le bien-être à l'échelle mondiale et qu'il n'est pas nécessaire de prendre en compte les retombées internationales de la crise. Nous avons sans doute pris conscience des externalités négatives que la mondialisation, et en particulier celle du secteur financier, peut engendrer. Tout est résumé dans cette phrase : « La crise est mondiale, les solutions doivent être mondiales ». À mon sens, les interdépendances internationales sont trop grandes pour que l'on puisse établir des règles optimales purement nationales ou régionales, et il est clairement nécessaire de renforcer la gouvernance mondiale, notamment dans le domaine financier. À titre d'exemple, la crise a mis en évidence le risque de l'arbitrage réglementaire, faisant apparaître sous un jour négatif la concurrence entre les différents systèmes et règles. En outre, l'opinion selon laquelle les politiques conduites par les gouvernements nationaux sont toujours dictées par le souci d'assurer le bien-être de leur population doit être corrigée, dans la mesure où des intérêts particuliers jouent souvent un rôle important. Ceux-ci sont susceptibles d'avoir moins de poids si les règles sont adoptées au niveau international¹.

2. Le rôle de la gouvernance économique mondiale durant la crise financière

Je voudrais à présent analyser le rôle des institutions mondiales lors de la crise financière.

Durant les décennies ayant précédé la crise financière, la gouvernance mondiale s'exerçait à travers un certain nombre d'institutions et de relations multilatérales. En particulier trois grandes institutions supranationales, le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), étaient (et sont toujours) chargées respectivement de la gestion du système monétaire international, du développement à long terme et des échanges commerciaux, tandis que le G 7 constituait la principale enceinte informelle pour la gouvernance stratégique mondiale.

¹ Frieden (2009).

La décennie qui s'est écoulée avant la crise financière a été également marquée par la libéralisation et l'intégration progressives des échanges commerciaux, aux effets largement bénéfiques, sous les auspices de l'OMC. Cette libéralisation a modifié le visage de l'économie mondiale, conduisant à l'intégration d'économies émergentes majeures telles que la Chine et l'Inde dans un système fondé sur les mécanismes du marché, cette tendance ayant profité aux consommateurs du monde entier. Au plus fort de la crise, on a craint à juste titre qu'un coup d'arrêt soit donné à cette évolution, voire qu'elle s'inverse, dans la mesure où ces pays se sont préoccupés principalement de leur propre croissance économique aux dépens parfois de la croissance dans le reste du monde. Le protectionnisme aurait certainement aggravé la crise, ce qui s'est produit – comme chacun le sait – dans les années 1930. Compte tenu de la gravité de la situation et des problèmes politiques qui en découlaient, on aurait pu s'attendre à une telle évolution. Un bon système est celui qui permet de résister à ces pressions vouées à l'échec. Comment s'est comporté le système mondial à cet égard ? Je considérerai quatre aspects, à savoir le protectionnisme, la coopération entre banques centrales, l'arbitrage réglementaire et les déséquilibres mondiaux.

2.1 Le protectionnisme

Il ressort d'un examen approfondi des tendances récentes du protectionnisme mondial que la mise en place de nouvelles mesures protectionnistes sous forme de tarifs douaniers et d'obstacles non tarifaires en vue de restreindre les échanges commerciaux est restée un phénomène marginal. Selon l'OMC, une montée significative du protectionnisme a pu être évitée depuis le début de la crise. Toutefois, les pressions protectionnistes pourraient s'accroître. Les données d'enquêtes montrent que les pressions des opinions publiques en faveur d'une meilleure protection de l'économie nationale se sont intensifiées depuis le milieu des années 2000, c'est-à-dire bien avant le déclenchement de la crise, et qu'elles se sont accrues depuis le début de celle-ci, notamment ces derniers mois.

En conclusion, je voudrais ajouter que dans ce domaine, il faut se garder de tout excès de confiance et continuer à faire preuve d'une grande vigilance, même si, fort heureusement, il est très peu probable que les événements des années 1930 se répètent.

2.2 La coopération entre banques centrales

Un autre volet de la coopération internationale a bien fonctionné pendant la crise financière : il s'agit de la coopération entre banques centrales, qui s'est exprimée au sein des divers comités de Bâle et de la Banque des règlements internationaux (BRI). Grâce à l'institutionnalisation de la coopération, un degré de collaboration et de coordination sans précédent s'est instauré dans le cadre des opérations transfrontalières de fourniture de liquidité.

L'échange d'informations entre banques centrales a, lui aussi, très bien fonctionné. Ce fut le cas, par exemple, lors des réunions sur l'économie mondiale qui se tiennent tous les deux mois à Bâle et auxquelles assistent les gouverneurs des banques centrales des économies d'importance systémique, qui ont l'occasion d'examiner un certain nombre de

questions concernant les perspectives économiques mondiales, le système financier et monétaire international et d'autres questions d'intérêt commun. Sans aucun doute, ces enceintes ont démontré qu'elles étaient d'une très grande utilité dans une période de perturbations financières à l'échelle planétaire, et nous devrions continuer à leur accorder une grande importance à l'avenir.

Je voudrais aussi souligner que la BRI, en tant qu'institution, était en avance sur les événements, en ce sens qu'elle a identifié certaines tendances non soutenables au sein du secteur financier et plus généralement dans l'économie mondiale – par exemple la sous-évaluation du risque et la croissance excessive du crédit – qui ont finalement conduit à la crise financière mondiale. Elle s'est appuyée sur un degré élevé de profondeur analytique et le partage de l'information au niveau mondial, que les comités de la BRI et de Bâle ont pu développer au fil des années. À mon avis, ces contributions analytiques ont joué un rôle très important dans l'élaboration d'une réponse forte et coordonnée de la part des autorités durant la crise financière.

2.3 Les éléments ayant moins bien fonctionné : l'arbitrage réglementaire et les déséquilibres mondiaux

Bien que la gouvernance mondiale semble avoir fait ses preuves dans le contexte difficile de la crise financière mondiale, nous ne devons pas oublier les lacunes importantes qui ont contribué en premier lieu à créer les conditions propices au déclenchement de la crise. Je mentionnerai, en particulier, deux aspects : les insuffisances dans le domaine de la réglementation financière et de la coordination internationale, d'une part, et la constellation des déséquilibres mondiaux, d'autre part. Je voudrais les évoquer tour à tour.

Avant la crise, l'absence d'intégration et de coordination dans le domaine de la réglementation financière était la règle, mais à cette époque, on n'en avait pas pris la juste mesure, et cette situation a encouragé les institutions financières à recourir dans une large mesure à l'arbitrage réglementaire². Cette tendance était la conséquence inévitable d'une évolution due à la conjugaison de deux facteurs : alors que la sphère financière se mondialisait de plus en plus, certaines institutions financières opérant dans un grand nombre de pays, la réglementation financière demeurait en grande partie du ressort des autorités nationales, la coordination au niveau européen et international restant à l'état embryonnaire et non contraignante. Un peu plus loin, j'examinerai la manière dont la communauté internationale répond à ce problème, en particulier, sous l'égide du Conseil de stabilité financière et du Comité de Bâle.

S'agissant des déséquilibres mondiaux, les insuffisances des politiques macroéconomiques concernant la stabilité et la soutenabilité économiques et financières à moyen terme ont engendré, avant la crise, des déséquilibres externes non soutenables dans les principales économies enregistrant des excédents ou des déficits. Un certain nombre d'économies avancées ont mis en œuvre des politiques macroéconomiques caractérisées par des déséquilibres et l'absence structurelle d'épargne. D'une part, l'accumulation excessive de réserves par les pays émergents a contribué à rendre trop facile le financement des déséquilibres mondiaux, ce qui s'est traduit par la compression des taux

² Cf. entre autres, V. Acharya et M. Richardson (éditeurs) (2009) : *Restoring Financial Stability: How to Repair a Failed System*, Wiley, mars.

d'intérêt mondiaux et, en fin de compte, par la prise de risque et l'endettement excessifs dans les pays (avancés) bénéficiant d'importantes entrées de capitaux, cette évolution ouvrant la voie au développement de la crise. En outre, on avait clairement le sentiment qu'un mécanisme efficace permettant d'agir sur les politiques macroéconomiques et structurelles faisait défaut dans les principaux pays où celles-ci semblaient présenter un caractère non soutenable du point de vue de la stabilité économique et financière mondiale. Bien public mondial, la stabilité financière internationale était et reste insuffisante. Il s'agit d'un domaine dans lequel il était nécessaire, et demeure indispensable, de mettre en œuvre des réformes audacieuses et ambitieuses.

3. L'évolution du système

En dernier lieu, je voudrais examiner comment la crise financière a influé sur le rythme auquel la gouvernance mondiale évolue. Certaines tendances ne se dégagent pas encore clairement, et ne sont pas exemptes de défis.

3.1 Du G 7 au G 20

Cette crise se caractérise par le fait qu'elle a pris naissance au cœur du système, à la différence des crises majeures qui se sont produites au cours des trois décennies précédentes. Bien que les pays émergents aient été, eux aussi, durement touchés, ils sont demeurés, considérés dans leur ensemble, une source de vigueur pour l'économie mondiale. En outre, actuellement, la reprise économique y est sensiblement plus rapide que dans les économies avancées. Dès lors, il n'est pas surprenant que la crise ait conduit à une plus grande reconnaissance de leur poids économique croissant et à une meilleure intégration de ces pays dans la gouvernance mondiale. Il convient de noter que les marchés émergents représentent désormais environ la moitié du PIB mondial en termes de parité de pouvoir d'achat. Assurément, la reconnaissance du rôle accru des pays émergents était déjà observée avant la crise financière mondiale, mais celle-ci l'a accentuée fortement et en a renforcé la perception.

La gouvernance mondiale – et d'une manière générale, la prise de décision collective – doit toujours faire face à un arbitrage entre efficacité et légitimité. Lorsque le « tour de table » est peu homogène et se compose d'un petit nombre d'acteurs, les décisions sont prises plus rapidement et sont peut-être mises en œuvre plus facilement, mais elles ne sont sans doute pas considérées comme légitimes par ceux qui n'y participent pas. Par conséquent, concevoir des institutions pour la prise de décision collective est une action délicate, car elle obéit à un rapport de forces, et cela est encore plus vrai au niveau mondial. La communauté internationale est convenue que le G 20 constitue dorénavant l'enceinte principale de la gouvernance informelle de la coopération économique internationale. Il comprend onze économies émergentes.

Assurément, le G 20 existe déjà depuis plus de dix ans. L'innovation majeure consiste à en faire la principale instance informelle donnant les impulsions stratégiques d'une portée mondiale au niveau des dirigeants ainsi qu'à celui des ministres et des gouverneurs, et ce non seulement en période de crise, mais aussi de manière permanente.

3.2 Le Cadre du G 20

Une décision importante, prise lors du Sommet du G 20 à Pittsburgh en mars 2009, a trait à la mise en place du Cadre du G 20 prévoyant une évaluation mutuelle coopérative des politiques mises en œuvre par ses membres. Je considère qu'il s'agit d'une avancée décisive en vue de mettre un terme à l'une des principales insuffisances du régime en vigueur avant la crise, à savoir l'absence d'une procédure garantissant que les politiques macroéconomiques et structurelles des grands pays prennent en compte leurs répercussions sur le plan externe, en particulier les risques qu'elles comportent pour le système financier mondial. Cela ne veut pas dire que le G 20 doit prendre des décisions macroéconomiques axées sur le court terme ou se charger de la micro-gestion des politiques économiques. Au contraire, cette démarche implique de mettre en place un mécanisme en vue d'évaluer si les objectifs des politiques économiques à moyen et long terme sont mutuellement compatibles et quel serait le rythme optimal du rééquilibrage des déséquilibres actuels des balances de paiements courants ainsi que de la demande intérieure des économies d'importance systémique.

Toutefois, il n'est pas certain que cette initiative se traduira à terme par un changement significatif dans le processus de prise de décision économique au niveau national et mondial. Nous le saurons avec le temps. En particulier, le mécanisme mis en place avant le Cadre du G 20, à savoir l'initiative de 2007 du FMI en matière de surveillance multilatérale, a rencontré d'importants problèmes de conformité, ce qui rend particulièrement prometteuse et digne d'intérêt l'appropriation du nouveau Cadre par le G 20. Mais nous ne pouvons pas encore être sûrs que le Cadre sera mis en œuvre efficacement. Par conséquent, il est essentiel que la communauté internationale accélère le processus maintenant et respecte entièrement les engagements pris au sein du G 20 ; en particulier, il est important de poursuivre les efforts de rééquilibrage dans la durée même si la reprise semble s'être solidement raffermie au niveau mondial.

3.3 Continuer à renforcer la coopération entre banques centrales

Dans le domaine de la coopération entre banques centrales, des initiatives discrètes, mais décisives, ont été prises depuis le début de la crise. Celle-ci s'est caractérisée principalement par le rôle capital de la fourniture de liquidité par les banques centrales nationales ainsi que par sa dimension transfrontalière complémentaire, c'est-à-dire le maillage des *swaps* de change ou des pensions temporaires mis en place bilatéralement par les grandes banques centrales telles que la BCE et le Système fédéral de réserve, et auxquels ont participé beaucoup d'autres banques centrales dans le monde. Parallèlement, des progrès ont également été accomplis dans le renforcement de la coopération entre banques centrales, dans un champ géographique d'ailleurs élargi.

La réunion sur l'économie mondiale, qui se tient à Bâle, est la principale instance de coopération entre banques centrales au niveau mondial. Au cours des dernières années, cette enceinte a réuni 34 gouverneurs, en qualité de membres permanents, ainsi qu'un certain nombre d'autres gouverneurs qui participent aux réunions selon un système de rotation. La réunion sur l'économie mondiale est une enceinte très importante, car elle permet d'évaluer la situation

économique et financière mondiale, et d'analyser les questions économiques et financières présentant un intérêt commun pour les banques centrales. Elle coordonne désormais les activités de coopération entre banques centrales menées par divers comités de banques centrales se réunissant à Bâle, sous les auspices de la BRI.

J'ai le privilège de présider la réunion sur l'économie mondiale, et je dois dire que je considère les discussions franches et très fructueuses que nous menons tous les deux mois dans ce cadre comme étant d'une très grande importance pour l'ensemble des banques centrales.

3.4 La montée en puissance du Conseil de stabilité financière (CSF)

Une autre innovation majeure de ces dernières années est l'extension du Conseil de stabilité financière, qui a vu s'élargir à la fois sa composition et l'éventail de ses compétences. Présidé par Mario Draghi, gouverneur de la Banque d'Italie, il est chargé, conjointement avec le FMI, de conforter l'architecture financière internationale et la stabilité financière mondiale. L'élargissement de sa composition – qui correspond dans une large mesure à celle du G 20 – et la consolidation de son mandat renforcent sensiblement son profil. La composition élargie du CSF – qui réunit des banques centrales et des autorités chargées de la réglementation – garantit un degré de coopération internationale sans précédent dans le domaine de la réglementation. Il œuvre activement en vue de tirer les enseignements de la crise, plaçant son analyse dans la perspective des principes régissant les règles prudentielles et le contrôle applicables à l'ensemble des activités financières. En tout cas, il n'est pas facile de mettre en place une architecture mondiale en matière de réglementation financière, faisant l'objet d'un large consensus et fonctionnant de manière efficace, et il est nécessaire que tous les acteurs concernés agissent avec cohérence et détermination.

Je voudrais également souligner que la BCE participe activement au G 20 (au niveau des ministres et des gouverneurs) et au CSF, en tant que membre à part entière, ainsi qu'à leurs sous-structures au niveau des experts.

3.5 Résumé

Globalement, le système évolue de manière décisive dans le sens d'une appropriation de la gouvernance mondiale qui est réellement exhaustive et englobe les économies émergentes d'importance systémique ainsi que les pays industrialisés. Trois exemples illustrent d'une manière frappante cette transformation très significative de la gouvernance mondiale que nous concevons aujourd'hui : en premier lieu, le G 20 remplace le G 7 en tant qu'instance principale chargée de la gouvernance économique et financière mondiale au niveau des ministres et des gouverneurs ainsi qu'à celui des chefs d'État ou de gouvernement. En deuxième lieu, la réunion sur l'économie mondiale des gouverneurs de banques centrales remplace le groupe des gouverneurs du G 10 en tant qu'enceinte majeure chargée de la gouvernance de la coopération entre banques centrales. Et en troisième lieu, la composition du Conseil de stabilité financière est élargie bien au-delà des limites géographiques du G 7. Il n'est pas surprenant, au lendemain d'une crise financière mondiale, qu'un nouveau concept de gouvernance mondiale ait été défini pour les sphères

économique et financière, et il est probable que ce nouveau concept audacieux sera mis à l'épreuve au cours des prochaines années.

4. Remettre de l'ordre dans la maison de l'UE

Je voudrais évoquer à présent les changements institutionnels qui se mettent en place en Europe et que je pourrais comparer à une « remise en ordre de la maison de l'UE », contribuant ainsi, d'une manière générale, à la stabilité économique et financière mondiale. J'ai souligné précédemment que cette remise en ordre n'est pas suffisante, mais à présent, elle demeure plus que jamais nécessaire.

Le premier élément a trait à la nouvelle architecture de surveillance financière élaborée pour l'UE, qui a été approuvée récemment par le Parlement européen. Cette nouvelle architecture comprend le Comité européen du risque systémique (CERS), établi sous l'égide de la BCE, et les trois autorités de contrôle de l'UE (pour le secteur bancaire, les compagnies d'assurance et les marchés de titres). Elle présente deux innovations notables que je voudrais mettre en exergue. La première réside dans le fait qu'un organe de haut niveau est explicitement chargé de la surveillance et de la prévention des risques systémiques pesant sur le secteur financier, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays importants tels que les États-Unis. De plus, l'analyse macroprudentielle s'effectuera également au niveau de l'UE, afin de prendre en compte le degré croissant d'intégration financière au sein de l'UE. À l'évidence, nombre de questions macroprudentielles ont une portée mondiale, de sorte que le CERS devra discuter, collaborer et partager des informations avec ses homologues en dehors de l'UE ainsi qu'avec des institutions internationales telles que le FMI et le CSF.

Deuxièmement, l'UE a fait face, au printemps dernier, à une crise de la dette souveraine, dans laquelle elle n'était pas spectatrice, mais plutôt l'épicentre. La crise a eu de profondes répercussions au niveau mondial. Il est essentiel que l'UE réforme sa propre infrastructure institutionnelle afin que cet épisode ne se répète pas – non seulement dans l'intérêt de l'UE mais aussi eu égard aux effets que l'instabilité au sein de l'UE peut avoir sur l'économie et la finance mondiales. Comme vous le savez, cette question est actuellement examinée par le groupe de travail présidé par le président Van Rompuy et la Commission européenne a récemment publié des propositions législatives en vue de réformer la gouvernance de l'UE.

Le 29 septembre, la Commission a rendu publiques ses propositions en vue de renforcer la gouvernance économique. Un certain nombre de propositions vont dans la bonne direction, mais des réformes plus ambitieuses sont nécessaires pour la zone euro afin d'assurer le bon fonctionnement de l'union monétaire.

En d'autres termes, il est essentiel de renforcer davantage encore la surveillance et l'ajustement des politiques économiques au sein de la zone euro. Il s'agit d'instaurer une plus grande automaticité, de resserrer les calendriers et de réduire la marge de manœuvre dans le cadre des procédures mises en œuvre. Il convient de prévoir des missions dans les États membres ainsi que la possibilité d'imposer des sanctions aux premiers stades de l'application du cadre

de surveillance macroéconomique, une plus grande indépendance et des mesures de contrôle de la qualité dans le cadre de l'analyse sous-jacente, et un renforcement des pouvoirs en cas de doute au sujet des statistiques.

Telle est en quelques mots notre évaluation. Cette question revêtant une importance capitale pour l'union monétaire, j'aimerais détailler cette évaluation, qui s'articule autour de quatre axes.

Premièrement, en ce qui concerne la *surveillance budgétaire*, il faut aller plus loin dans le renforcement des procédures de mise en œuvre. En particulier, il convient de réduire sensiblement tous les délais prévus au titre de la procédure concernant les déficits excessifs ; les sanctions doivent être imposées quasi automatiquement sur la base de critères clairement définis, sans qu'il y ait la possibilité de disposer d'une marge de manœuvre en cas de « circonstances exceptionnelles » ou de bénéficier d'exemptions ; et les mesures visant à réduire la dette doivent être, dans certains cas, plus ambitieuses que ce que propose la Commission.

Deuxièmement, s'agissant de la *surveillance macroéconomique*, les procédures doivent être simples et faire appel, autant que possible, à des informations tirées d'analyses. Ainsi, au-delà des propositions de la Commission, il est essentiel que le cadre cible principalement les pays présentant des vulnérabilités, enregistrant des pertes de compétitivité et se caractérisant par un niveau d'endettement élevé. Les vulnérabilités peuvent être détectées à l'aide d'un nombre limité d'indicateurs ; lorsque ces derniers révèlent des problèmes potentiels, ils doivent déclencher automatiquement une analyse approfondie de la situation du pays concerné, s'accompagnant de missions effectuées par la Commission en liaison avec la BCE et le contrôle du public. Enfin, pour renforcer la conformité, il convient d'imposer des sanctions progressives à un stade précoce.

Troisièmement, la *qualité et l'indépendance de l'analyse économique* sont essentielles. Par conséquent, il est important que les services de la Commission chargés de la surveillance macroéconomique et budgétaire pour la zone euro jouissent d'une certaine indépendance, comparable, par exemple, à celle dont bénéficient ceux qui sont chargés de la concurrence. Un organe composé de « sages » devrait être créé, qui aurait pour mission de fournir des évaluations externes. Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne devrait être inscrit dans un règlement, afin qu'il soit remédié immédiatement aux points faibles constatés dans la collecte et la déclaration des données.

Quatrièmement et enfin, les États membres devraient *ancrer le nouveau cadre de surveillance dans la législation nationale*. Au-delà des exigences minimales relatives aux cadres budgétaires proposées par la Commission, il est essentiel d'introduire des cadres à moyen terme fondés sur des règles et d'établir des institutions nationales indépendantes chargées d'évaluer la politique budgétaire.

La mise en œuvre de réformes aussi ambitieuses que possible dans le cadre du traité actuel est capitale pour les pays de la zone euro.

5. Conclusions

En conclusion, je voudrais résumer les principaux enseignements tirés de la crise financière mondiale que j'ai évoqués aujourd'hui en mettant l'accent sur trois points essentiels.

Tout d'abord, la sphère économique et financière mondiale a subi une très profonde mutation au cours de ces trente dernières années. La révolution technologique en cours, qui peut être observée principalement, mais pas exclusivement, dans le domaine des technologies de l'information, conjuguée à la disparition de l'empire soviétique et à la généralisation des économies de marché au niveau mondial, a contribué à créer une nouvelle entité, à savoir l'économie mondialement intégrée, associée au système financier mondial.

Nous sommes parvenus à un degré d'imbrication et d'interdépendance planétaires jusque-là inconnu, si l'on considère l'étroitesse des liens et la vitesse de transmission des chocs à travers le monde. Le fait qu'un seul événement, à savoir la faillite de Lehman Brothers, se soit propagé à l'ensemble des économies – qu'elles soient industrialisées ou émergentes – et à tous les secteurs – financier ou non financier – en l'espace de quelques heures a été une « première » dans l'histoire économique et financière.

Deuxièmement, le système financier mondial et l'économie mondiale étant désormais profondément intégrés et constituant des entités pertinentes, il est nécessaire d'élaborer un concept de gouvernance mondiale approprié et à la même échelle. À cet égard, la crise est riche d'enseignements. Son intensification à la mi-septembre 2008 a engendré des changements extrêmement audacieux, qui semblaient impensables. Il est impératif que les institutions, les gouvernements, les banques centrales et les acteurs concernés, dans leur ensemble, agissent dans la mesure du possible afin que la nouvelle constellation de la gouvernance mondiale fonctionne de manière exemplaire.

Enfin, l'un des principaux enjeux pour les gouvernements réside dans la nécessité de prendre des décisions majeures au niveau national, même si le système économique et financier mondial intégré est l'entité pertinente. Pour ne parler que du monde industrialisé, il est nécessaire de faire en sorte que nos opinions publiques prennent conscience des externalités inhérentes aux décisions prises à l'échelon national, et en conséquence, il convient d'internaliser des concepts complexes tels que la prospérité économique mondiale et la stabilité financière mondiale.

Dans nos pays démocratiques, les décisions dépendent fort heureusement de l'opinion de la population. Je considère que l'un des plus formidables défis qui se posent aujourd'hui consiste à engager une action de communication en profondeur dans chacun de nos pays afin d'éclairer nos opinions publiques sur la nature même du nouveau monde globalisé dans lequel nous vivons.

Je vous remercie de votre attention.

Références

Comité sur le système financier mondial (*Committee on the Global Financial System*) (2010) : *The functioning and resilience of cross border funding markets*, mars.

Frieden, J. A. (2009) : « *Global governance of global monetary relations: rationale and feasibility* », Economics, Policy Paper No. 2009-06.